



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/088/A du 26/09/2024
Interdiction d'accès à la rue du
Fort et à la RD654 – Période du
04/10/2024 au 07/10/2024

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU les travaux programmés par le Département de la Moselle sur la route départementale RD654, nécessitant une coupure de la circulation du vendredi 4/10/2024 à partir de 22 heures au lundi 07/10/2024 à 5 heures (tronçon compris entre le rond-point permettant l'accès à l'entrée du village, Avenue de Nieppe et le rond-point permettant l'accès à la rue du Fort),
- CONSIDERANT les déviations prévues par le Département de la Moselle vers les communes de Distroff et Valmestroff,
- CONSIDERANT qu'il convient d'interdire les accès à la rue du Fort depuis la RD654 et à la RD654 depuis la rue du Fort pour préserver la sécurité des personnes et la tranquillité publique en évitant que le flux très important de véhicules circulant sur cette route départementale ne se déporte vers la rue du Fort et le centre du village,

ARRETE :

Article 1 : Les accès à la rue du Fort depuis la RD654 et à la RD654 depuis la rue du Fort seront interdits du vendredi 04/10/2024 à partir de 22 heures au lundi 07/10/2024 à 5 heures.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- Le Département de la Moselle



Le Maire,
Bernard VEINNANT

Date de publication sur le site internet : 27/09/2024